

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 78-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Rue Léon PERNOT

Michel RONFARD, Maire de la commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par le GRAND CHALON en date du 31/03/2026 par laquelle la société LE GRAND CHALON – TSA 70011 – 69134 DARILLY CEDEX demande l'autorisation de réaliser des travaux de création de branchements sur la voie communale sise RUE LEON PERNOT,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, rue Léon PERNOT,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 20 avril 2026 à 08h00 jusqu'au mardi 19 mai 2026 inclus, pour la réalisation des travaux prévus, rue Léon PERNOT (travaux sur le réseau des eaux usées et réalisation de tranchées) :

- La circulation se fera en alternat manuellement,

Article 2 : La pose, le maintien ou de le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le GRAND CHALON, chargé des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 07 avril 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 08 AVR. 2026
Le Maire
Michel RONFARD

